

État des dons de la société populaire de Bourbourg (Nord), lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la société populaire de Bourbourg (Nord), lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 429-430;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27073_t1_0429_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

moyens de nuire, nous vous en prions avec tous les vrais républicains.

Notre commune vous est peu connue par ses dons parce qu'elle ne vous les a point annoncés; elle vous assure qu'ils n'ont pas été moins fréquents ni les moins proportionnés aux facultés de ses habitants et à leur nombre. L'argenterie de son église a été de 116 marcs et 24 marcs de galons; outre cet envoi au département, nous envoyons au district 158 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de guêtres, une veste uniforme, 2 bonnets, 5 aulnes de toile neuve, de la toile pour bandes et compresses, paquets de charpie, et en 2 envois 2,155 liv. 12 s. en assignats.

Vive, vive la République!

ROUX (*maire*), CARNOT, P. MARET, BARRAULT, LOTH (*secrét.*), MARTIN.

d

[*La Sté popul. de La Roche-des-Arnauds, au présid. de la Conv.; 7 flor. II*] (1).

«Citoyen président,

Tu trouveras ci-joint l'extrait parthejuquâ de la délibération de la Société populaire de ce canton avec 2 assignats de 400 livres, 1 de 25 sols et un de 15 sols, formant une somme de 802 livres. Tu voudras bien en faire part à la Convention nationale. S. et F.»

CHEVALIER (*secrét.*).

[*Extrait des délibérations, s.d.*].

Les membres de la Société populaire de La Roche-Desarnauds, district de Gap, département des Hautes-Alpes, se sont réunis dans la salle de leurs séances, le président et les secrétaires ont pris place au bureau. Le président a ouvert la séance; de suite des cris se sont fait entendre de: vive la République, vive la Montagne.

Ensuite il a été fait lecture, etc...

Ensuite de la nomination faite des commissaires pour la cueillette destinée à l'armement et équipement d'un cavalier jacobin, les citoyens Jacques Serre et Pierre Vallantin, nommés pour la commune de La Roche, ont remis entre les mains du citoyen Chevalier, chargé de ce dépôt, la somme de 380 livres 7 sols 6 deniers. Comme aussi François Pauchon et Antoine Marier, nommés pour la commune de Rabou, ont remis également audit Chevalier la somme de 68 livres 15 sols, lesquelles deux sommes jointes ensemble avec celle de 352 livres 15 sols, aussi remises par les commissaires nommés par les communes de Manteyer et de Pelleautier forment le total de 801 livres 7 sols 6 deniers.

Et attendu que malgré la bonne volonté de de l'assemblée, ils n'ont pas pu parvenir à l'objet à cet effet destiné, la Société arrête que cette somme sera directement envoyée à la Convention nationale.

Ensuite le président a levé la séance, et des cris de toutes parts de la salle se sont fait entendre: vive la République, vive la Montagne.

(1) C 302, pl. 1089, p. 6; Bⁱⁿ, 2 prair. (suppl^t).

Et ont le président et secrétaires signé à l'original.

BOULHOUX (*présid.*), MONDET (*secrét.*),
CHEVALIER (*secrét.*).
Extrait parthejuquâ.

e

La Société populaire de Veynes (Htes-Alpes), annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de donner pour les défenseurs de la patrie, 500 chemises, et qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier jacobin; qu'elle a été une des premières [à] envoyer au district les dépouilles de l'église de la commune; qu'un atelier pour le salpêtre est en pleine activité, et qu'elle en a déjà envoyé 2 quintaux à Gap(1).

f

[*La Sté popul. de Bourbourg, à la Conv.; 15 germ. II*] (2).

«Sauveurs de notre patrie, depuis que nous avons vu la Montagne qui avait d'abord capté toutes nos affections, se purger du marais fangeux qui empoisonnait l'atmosphère de la représentation, et vouer à l'échafaud tout mandataire infidèle, notre confiance en toi est à son comble et nous nous sommes reposés sur ton patriotisme éclairé et surveillant. L'infâme conspiration que tu viens de dévoiler et d'envoyer au supplice, nous prouve combien était juste notre prévention et pour te prouver que nous aussi ne voulons pas être inutiles à la patrie et que nous sommes fidèles à nos devoirs, t'adressons ci-joint l'aperçu de ce que nous avons fait pour tâcher de mériter d'elle. Te déclarons en outre que nous périrons s'il le faut pour maintenir tes décrets qui établissent le régime de la vertu.

Ne quitte le poste où te voit avec satisfaction le génie de la liberté, que lorsque tu auras dicté aux peuples dégagés du despotisme une paix fondée sur les droits de l'homme. S. et F.»

Arrêté en la séance délibérative du 15 germinal an II.

B. BOURKE, FRANÇOIS, DEWINTRE, VERMERSCH
[et 1 signature illisible].

Nota: que les objets repris aux récépissés ci-joints se montent à 182 marcs 2 onces et demie *en argenterie*, indépendamment des habillements, équipements, etc. pour nos braves défenseurs, ainsi qu'il appert par lesdits récépissés.

[*Etat des dons, 15 germ. II.*]

[*En la ci-devant église paroissiale, dans la sacristie*]:

4 grands chandeliers d'argent pesant ensemble 44 marcs.

1 grande lampe d'argent avec ses ornements, pesant 11 marcs.

1 autre moins grande, même métal du même poids de 11 marcs.

(1) Bⁱⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^t).

(2) C 302, pl. 1089, p. 9, 10 (récepissé p. 11).

1 croix avec un Christ d'argent, pesant 9 marcs 6 onces.

6 burettes avec 3 plats d'argent, pesant ensemble 7 marcs 2 onces.

1 encensoir, 1 navette et 1 petite cuiller d'argent, pesant ensemble 5 marcs 2 onces.

1 croix avec le Christ et pied d'argent, pesant 6 marcs 6 onces.

4 autres chandeliers d'argent, pesant ensemble 2 marcs 7 onces.

4 reliquaires dont 3 en pyramide et 1 représentant 1 bras d'argent, pesant 2 marcs.

1 cylindre d'argent représentant 1 chandelle, pesant 6 marcs 2 onces.

31 cœurs d'argent, tant grands que petits, pesant ensemble 8 marcs 2 onces.

43 offrandes ou *ex-voto* d'argent, 4 petites couronnes, 1 petit globe, 1 branche de laurier, 1 petite figure de St-Jean, le tout d'argent, pesant 4 marcs 5 onces.

1 autre croix avec le pied et le Christ d'argent pesant ensemble 4 marcs 4 onces.

2 Christs avec leurs inscriptions, 1 tête de mort et 1 petit reliquaire, le tout d'argent, pesant ensemble compris le fil de laiton et un morceau de bois y attachant 3 marcs 6 onces.

2 branches d'argent dont une démontée, pesant ensemble net 4 marcs 2 onces.

Et enfin 1 Christ d'argent avec toute la garniture d'une croix en argent, pesant ensemble 6 marcs 3 onces.

[*Au ci-devant chapitre de cette comm.; p.v. du 30 oct. 1792*] :

1 ciboire avec son couvert d'argent doré, pesant 6 marcs 1 once.

1 calice avec sa patène d'argent doré, pesant 5 marcs 1/2.

1 boîte aux saintes huiles, d'argent, 2 burettes avec le plat d'argent, 7 aubes avec leurs attributs, 3 chasubles, 1 blanche, 1 violette et 1 noire, et un missel.

Poids des différentes croix dites de St-Louis supprimées, procès-verbal du 8 nivôse, 1 marc 1/2 1 once 1/2 1 gros 1/2.

Argenterie au couvent des [ci] devant sœurs noires; par la pesée faite il s'est trouvé : 3 marcs 6 onces 1/2.

[*A la ci-devant église paroissiale*] :

5 calices, 5 patènes, 4 cuillers, 3 ciboires, 2 remontrances, 1 petit coffre, 2 petits vases, 1 petite boîte, 1 écaille, 1 petite plaque, 3 pierres, 1 croix, 1 autre de diamant, avec 1 petit calice, 10 très petites pièces.

[*Envois faits par la comm.*] :

1° plusieurs argenteries, pesant 10 marcs.

2° partie cuivre rouge, pesant 500 livres.

3° partie de galons d'or et d'argent.

4° et finalement partie de linges provenant de la dépouille des églises de lad. commune.

P.c.c. DUCHOT (*maire*), POLLET (*secrét.*).

[*Dons déposés au distr. de Bergues, 8 germ. II.*]

Le cⁿ Durchon, commissaire député par la mun. de Bourbourg, dépose : 4 chandeliers d'argent, 1 mouchette et un portemouchette aussi d'argent, pesant ensemble 10 marcs.

J. DE BACECQUE, W. CARPENTIER.

P.c.c. POLLET (*secrét.*), VÉRIOUSTRE.

9

[*La Sté popul. de Maupertuis, à la Conv.; s.d.*]
(1).

« Citoyens,

Nous offrons à la République 111 liv. 18 s. en numéraire, 45 liv. en assignats et quelques bijoux en or et argent.

En déposant sur l'autel de la patrie l'offrande faite par les sans-culottes qui composent notre Société, nous venons vous dire que leurs vœux sont de voir l'édifice républicain achevé par ceux qui en ont fondé la base. Quelle main plus habile que la votre pourrait consolider vos immortels travaux.

Restez, restez, incorruptibles Montagnards, au poste que la nation vous a confié. C'est de vous qu'elle attend l'accomplissement de ses hautes destinées. Les principes vertueux que vous venez de proclamer par l'organe de Saint-Just, sont le coup le plus terrible que vous ayez porté à l'aristocratie.

Autant que vous nous haïssons ces hommes de sang qui, affectant un patriotisme outré, ont toujours le meurtre dans la bouche.

La vengeance nationale veut que les traîtres soient punis. Mais nous sommes certains que c'est en gémissant que vous prononcez sur le sort des coupables. Au lieu que l'enthousiasme avec lequel vous recevez les actes de vertu que l'on vous présente, nous est un sûr garant que votre cœur jouit d'une douce satisfaction lorsqu'au nom de la patrie vous distribuez des récompenses.

Nous le répétons, nous n'aimons point le sang, mais nous voulons que les ennemis de notre liberté soient punis; nous applaudissons de toutes nos forces à la juste sévérité que vous venez de déployer contre les conspirateurs; des hommes assez scélérats pour sacrifier leur patrie à leurs ambitions, ne sont plus que des monstres qui répugnent à la nature et dont il la faut purger.

Nous venons de célébrer par une fête civique l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier; toutes les Sociétés populaires qui nous environnent ont concouru à la rendre solennelle. Le représentant Sevestre s'y est aussi trouvé et a prononcé un discours très énergique, fondé sur les meilleurs principes de philosophie, de liberté et d'égalité.

Citoyens représentants, soyez toujours l'effroi des tyrans et des conspirateurs; nous sommes debout pour vous défendre ou périr avec vous. Le serment que nous avons fait de vivre libre ou de mourir ne sera pas un futile son sorti de notre bouche, notre âme nous l'a dicté, notre cœur le prononça, la valeur et les forces de nos bras sauront le soutenir.

Nous travaillons dans ce moment à tirer du sein de la terre la foudre qui doit écraser les tyrans.»

ROCHE (*présid.*), François LECLERC (*secrét.*),
ROGER (*secrét.*), DAUVET (*vice-présid.*).

(1) C 302, pl. 1089, p. 12, 13; P.V., XXXVII, 323; B⁴ⁿ, 29 flor. (suppl⁴); J. Fr., n° 602; J. Sablier, n° 1326.